

# École Jean-Leman

4 avenue Champagne,  
Candiac, QC  
J5R 4W3  
(514) 380-8899 #4131



COMMUNIQUÉ MENSUEL

FÉVRIER 2023

Site internet de l'école : <https://jeanleman.cssdgs.gouv.qc.ca/>

Pour motiver l'absence ou le retard de votre enfant :  
[jeanleman@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:jeanleman@cssdgs.gouv.qc.ca) ou au poste 4131 ou par Mozaïk

« Être différent, c'est enrichissant ! »

## DATES IMPORTANTES

### Février

30 janv. au 10 février	Campagne de sécurité en transport scolaire <a href="https://www.mastuvu.info/">https://www.mastuvu.info/</a>
6 au 10 février	Semaine des enseignantes et des enseignants Semaine des inscriptions (pour de plus amples informations, SVP, vous référer au site internet de l'école <a href="https://jeanleman.cssdgs.gouv.qc.ca/">https://jeanleman.cssdgs.gouv.qc.ca/</a> )
6 au 8 février	Journées mondiales sans téléphone portable
6 au 10 février	Activité : Courrier de la Saint-Valentin » à l'école
10 février	Journée pédagogique (SDG ouvert)
13 au 17 février	Journée de la persévérance scolaire  <a href="https://www.journeesperseverancescolaire.com/fr">https://www.journeesperseverancescolaire.com/fr</a>
14 février	St-Valentin (On s'habille en rouge, rose et blanc) 
20 février	Théâtre sur roues pour les élèves de la maternelle (Il n'y aura plus d'éléphant) <a href="https://www.youtube.com/watch?v=Tkd5VOPPD3g">https://www.youtube.com/watch?v=Tkd5VOPPD3g</a>
22 février	On s'habille <b>en rose</b> pour la journée contre l'intimidation
23 février	Troisième séance ordinaire du conseil d'établissement à 19 h au salon du personnel. Les séances du C.É. sont publiques. Il suffit de se présenter à l'heure prévue aux trois portes du SDG.
24 février	Activité : Ma cabane à l'école pour tous les élèves. Camion de tire d'érable mobile <a href="https://www.petitecabane.com/">https://www.petitecabane.com/</a> 
27 février au 3 mars	Semaine de relâche

## SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Semaine des enseignantes et des enseignants



La Semaine des enseignantes et des enseignants se tient annuellement la première semaine de février. Elle se veut une occasion de saluer l'engagement remarquable des enseignantes et des enseignants qui travaillent à la réussite éducative des élèves du Québec tout en contribuant au développement de notre société. Cette année, le thème est : *Chaque jour, on mesure*

*l'importance de votre rôle!*

L'équipe de direction de l'école Jean-Leman tient à remercier chacune des enseignantes et chacun des enseignants de notre école pour le travail quotidien qu'elles et qu'ils accomplissent auprès de nos élèves. Durant cette semaine, nous invitons parents et élèves à se joindre à nous afin de leur témoigner notre appréciation soit par un mot gentil, un message à l'agenda, une [carte virtuelle](#) ou une carte signée par vous et votre enfant.

Merci à tous nos enseignants.

Respect

Collaboration

Engagement

## **PÉRIODE D'INSCRIPTION 23-24 POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES**



Cette année, la période d'inscription aura lieu du **6 au 10 février 2023** inclusivement.

Les parents des élèves qui fréquenteront **pour la première fois** en septembre 2023 notre école doivent prendre rendez-vous pour inscrire leur enfant en cliquant sur ce lien :

<https://outlook.office365.com/owa/calendar/coleJeanLeman013@csdgs.net/bookings/>

Pour les parents qui **ne parlent pas français**, lors de la **journée du 8 février**, des interprètes seront présents à l'école afin de soutenir les parents allophones dans toute cette démarche. Alors, si vous connaissez des parents qui auraient besoin de ce service, n'hésitez pas à les informer de cette bonne nouvelle.

Finalement, nous vous invitons à consulter le site de l'école pour connaître tous les détails : <http://jeanleman.csdgs.qc.ca>

## **RÉINSCRIPTION 22-23 VIA LE PORTAIL PARENTS MOZAÏK**



Pour les élèves du préscolaire à la 5<sup>e</sup> année du primaire **qui fréquentent déjà** une école du CSSDGS, les inscriptions 2023-2024 se feront en ligne. Cette opération ne vous prendra que quelques minutes. Le lien menant au formulaire en ligne sur le Portail Parents Mozaïk sera disponible **du 6 au 10 février 2023**.

D'ici là, nous vous invitons à vous assurer que vos accès au portail parents Mozaïk sont fonctionnels en vous rendant à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Nous vous invitons à visionner le vidéo suivant pour de l'aide quant à la création de votre compte, l'association de votre enfant ou encore pour sa réinscription :

<https://www.youtube.com/watch?v=h0i89Z5hZPA>

<https://www.youtube.com/watch?v=KZJTovSjrI0> (pour l'inscription au SDG ou à la SDM)

Finalement, l'inscription des **élèves de la 6<sup>e</sup> année** du primaire qui entreront au secondaire l'an prochain se fera selon les directives qui vous seront transmises directement par l'école secondaire sous peu.

## **JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**



### **LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

Du 13 au 17 février 2023, l'entourage du jeune sera à l'honneur dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire. Reconnaître son apport primordial dans la motivation, la résilience et la confiance en soi de chaque jeune, c'est saluer son engagement à faire de la persévérance

scolaire sa priorité. Quand celle-ci se conjugue avec des félicitations, un accompagnement, des encouragements, des explications, une écoute et un appui, ce sont les jeunes et toute la société québécoise qui en sort grandit.

Pour l'occasion, nous vous invitons à écrire des mots d'encouragement à votre enfant. Vous pourrez déposer ces petits mots dans le sac d'école ou dans la boîte à lunch de votre enfant tout au long de la semaine. Ainsi, tout au long des Journées de la persévérance scolaire, votre enfant sera encouragé à lire vos messages lors de moments plus difficiles ou tout simplement pour prendre confiance en lui. Au nom de tous les élèves, nous vous disons MERCI pour les mots d'encouragements qui leur seront remis.

Finalement, pour en connaître un peu plus sur les Journées de la persévérance scolaire, nous vous invitons à consulter le site suivant. <https://www.journeesperseverancescolaire.com/>

## **CONSULTATION AUPRÈS DES PARENTS DE L'ÉCOLE JEAN-LEMAN**



Annuellement, le conseil d'établissement doit établir les principes d'encadrement des frais chargés aux parents. (LIP Art. 77.1) De plus, il doit approuver les contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner. (LIP Art. 3 al.4, 7 al.3, 75.0.1 al.1 et 2 et 292 al.3)

Également, le conseil d'établissement peut conclure des contrats pour la fourniture de biens ou services extrascolaires avec une personne ou un organisme. (LIP Art. 90, 91 et 110.3)

En ce sens, le conseil d'établissement souhaite connaître votre opinion afin de prendre les meilleures décisions pour le bien-être de l'ensemble de nos élèves.

Merci de remplir ce court sondage **avant le vendredi 17 février 2023**.

[Consultation auprès des parents de l'école Jean-Leman \(LIP Art. 89.1\)](#)

## **JANVIER EN IMAGES**



Les élèves du SDG ont construit un fort collaboratif!  
Magnifique projet!



Projet technologique en éducation physique.  
Le plaisir de jumeler le sport et la technologie!



L'équipe de direction

Sylvie Beauchemin, directrice  
Nathalie Bourdeau, directrice adjointe

Respect

Collaboration

Engagement